

## Les tests antigéniques débarquent en entreprise

Ils sont autorisés depuis trois semaines sur la base du volontariat et à condition d'être pris en charge par les entreprises. PME et grands groupes y voient un moyen de rassurer les salariés et d'éviter les chaînes de contamination.

Les entreprises se convertissent peu à peu aux tests antigéniques. Depuis trois semaines, elles sont autorisées à les proposer à leurs salariés. L'État a strictement encadré leur pratique. « Ces actions de dépistage doivent être intégralement financées par l'employeur et réalisées dans des conditions garantissant la bonne exécution de ces tests et la stricte préservation du secret médical, précise le protocole du gouvernement paru le 29 octobre. En particulier, aucun résultat ne peut être communiqué à l'employeur ou à ses préposés ».



*Les entreprises autorisées à faire travailler leurs salariés pendant le confinement profitent de ce nouveau dispositif.*